

IMMIGRATION

Plus de 459.000 Marocains en Italie

Les ressortissants marocains présents en Italie sont de plus en plus nombreux.

BRAHIM MOKHLISS

La présence des Marocains en Italie commence à prendre de plus en plus d'ampleur. L'importance des transferts d'argent qui s'élèvent à 279.077 millions d'euros en 2009 en donnent une idée. Or, il faut préciser que la communauté marocaine n'est présente en Italie qu'uniquement depuis 25 ans, mais, tout de même, elle commence à présenter une population très importante dans la république d'Italie. En effet, les dernières statistiques de l'ISTAT (Institut national de statistiques), principal producteur de données statistiques officielles en Italie, montrent que les Marocains représentent 10,45 % des populations étrangères présentes dans ce pays. Ainsi, ce sont quelque 459.529 Marocains qui séjournent légalement dans le berceau de l'Empire romain. Les Marocains représentent, désormais, la troisième communauté après les ressortissants de la Roumanie (887.763 personnes) et ceux de l'Albanie (466.684 personnes).

Rien qu'au cours de l'opération de régularisation de 2009, les demandes présentées par des citoyens marocains étaient de l'ordre de 46.112, représentant 12,3 %. Il est à signaler que ces nouveaux demandeurs de régularisation ne sont pas compta-

bilisés dans les statistiques précédentes de l'ISTAT, puisqu'il faut attendre les prochaines données de 2011 pour savoir combien de demandes seront acceptées. Dans le même sens, quelque 1664 Marocains ont pu obtenir la nationalité italienne à travers l'institution du mariage. Ce nombre est cinq fois plus important s'agissant de la nationalité obtenue via le critère de la résidence 5453.

De même, les demandes de visas de rentrée en Italie pour motif de résidence stable s'élèvent à quelque 32.942 en 2009. Il s'agit plus particulièrement d'opération de regroupement familial. Il faut souligner aussi que les entrepreneurs marocains se rendent de plus en plus en Italie. En effet, quelque 37.308 demandes de visas ont été signalées dans ce sens représentant 16,6% des demandes en 2009. Or, ce qui est une nouveauté, c'est le nombre des mineurs marocains non accompagnés qui est en nette diminution (1324 cas en 2009).

Selon l'OMSSDI (Organisation marocaine pour le développement, la solidarité et les droits en Italie), les Marocains sont présents dans ce pays européen depuis plus de vingt cinq ans. Elle parle donc de « l'installation récente des immigrants marocains en Italie et les problèmes variés qu'elle génère, dans un pays d'accueil non habitué à la présence de nombreux étrangers et peu préparé à un échange avec d'autres cultures... », souligne un document de l'association. Ce n'est qu'avec l'adoption de la loi de 1990 en Italie qu'a explosé le phénomène d'im-

LES CLÉS

Explications

- Les Marocains ont choisi d'immigrer en Italie, d'une part pour son voisinage avec le Maroc d'autre part parce qu'en Italie, à une certaine époque, on pouvait entrer sans visa. Pour y entrer, il suffisait que l'immigrant prouve aux douaniers qu'il possédait une somme d'argent suffisante pour son séjour.

Contraintes pour les femmes

- Les femmes qui arrivent seules en Italie auront à affronter de multiples préjugés sur la femme arabe et musulmane dans une société d'accueil qui a des difficultés à comprendre les valeurs sociales et culturelles des musulmans. A cela s'ajoute l'existence de problèmes juridiques entre les lois italiennes et marocaines.

migration vers ce pays. Les Marocains déjà présents sur le sol italien et qui vivaient au sud, souvent comme vendeurs ambulants, se sont déplacés vers le nord où les possibilités de trouver un travail étaient meilleures. A ces premiers immigrants se sont ajoutés leurs parents et amis venus du Maroc, dont une grande partie de jeunes citadins, qui ont essayé de régulariser leur situation en 1996, 1998, 2003 et en 2009. Cet afflux considérable de personnes a permis à la communauté marocaine d'atteindre un effectif de



Les demandes de visas de rentrée en Italie pour motif de résidence stable s'élèvent à quelque 32.942 en 2009.

459.529 immigrants en Italie. Et ce, sans compter les irréguliers et les nouveau-nés.

L'on parle dans ce contexte de la troisième génération de communauté d'immigrants marocains en Italie. Par ailleurs, selon l'OMSSDI, ce phénomène a donné lieu à des difficultés d'intégration et de cohabitation, même si la main-d'œuvre marocaine est considérée comme docile et moins génératrice de problèmes par rapport à d'autres communautés.

Les problèmes à affronter sont nombreux et concernent plus particulièrement le re-

“ Les Marocains représentent, désormais, la troisième communauté après les ressortissants de la Roumanie et ceux de l'Albanie.”

groupement familial des femmes et des enfants mineurs, l'intégration dans la vie scolaire des enfants, la connaissance de la culture d'origine pour les plus jeunes et le maintien de la pratique de la langue arabe, la représentativité politique... Les enfants d'immigrants marocains ayant dépassé le stade de l'enseignement public obli-

gatoire, pour accéder aux lycées, sont très peu nombreux. « Soit parce que leurs parents les mettent en apprentissage en usine, sans formation professionnelle, soit ils sont abandonnés à eux-mêmes avec tous les risques potentiels de crise d'identité, de déviance, d'exploitation et d'éloignement de la famille », souligne l'association. ■

Des postes d'emploi pour les Marocains en Italie

En Italie, 4500 nouveaux postes d'emploi sont réservés cette année aux Marocains dans le cadre des flux migratoires portant sur l'entrée en Italie de quelque 100.00 nouveaux travailleurs. La date des dépôts des demandes, en vertu d'un décret (2010-2011 sur les flux migratoires) est fixée du 31 janvier au 3 février prochain, indique le ministère italien de l'Intérieur. Pour les travailleurs domestiques

(aides aux personnes âgées et malades, aides-ménagères, baby-sitter) de différentes nationalités concernées par ce décret, la date de dépôt des demandes est fixée au 2 février. Le 3 février sera réservé aux personnes qui ont achevé des programmes de formation et d'instruction dans leurs pays de provenance ainsi qu'aux descendants d'Italiens (étudiants, saisonniers et autres).